

FORMATIONS INTER ENTREPRISE

- INTRA /// INTER /// SUR MESURE /// - www.formationccilandes.fr



CCI LANDES



DES HOMMES ET DES FEMMES POUR ENTREPRENDRE



PERMIS D'EXPLOITATION

Prérequis : tout créateur, repreneur ou exploitant d'un établissement pourvu d'une licence débit de boissons (3 ou 4), d'une licence restaurant (Petite Restauration ou Restaurant). Prérequis : aucun

Objectifs : Obtenir le CERFA n° 14407*03 relatif au permis d'exploitation

Aptitude : être majeur

Compétences : formation sur les droits et obligations attachés à l'exploitation d'un débit de boissons à consommer sur place ou d'un restaurant.

Durée : 20 heures en centre de formation ou à distance avec l'outil Microsoft Teams (visio), soit 2.5 jours

Délai d'accès : une session par mois

Tarifs : 450 euros net de taxe (conditions générales de vente accessibles sur notre site internet : www.formationccilandes.fr)

Méthodes mobilisées : application pratique. Conseils concrets et individuels

Modalités d'évaluation : quizz en fin de formation

Accessibilité : les centres de formation de la CCI des Landes sont accessibles (Dax, Mont de Marsan, Parentis-en-Born)



PROGRAMME

Première journée :

Thème 1 : Présentation liminaire de la formation

- La raison d'être de l'obligation de formation mentionnée au I de l'article R. 3332-4-1 du code de la santé publique
- Présentation du permis d'exploitation.

Thème 2 : Le cadre législatif et réglementaire

- Les sources de droit et les applications :
 - organisation administrative et judiciaire
 - responsabilité civile et pénale des personnes morales et physiques
 - les délits et les infractions, la mise en danger d'autrui
- La codification des dispositions relatives aux débits de boissons dans le code de la santé publique. La police administrative générale (code général des collectivités territoriales).
- La police administrative spéciale (code de la santé publique).

Deuxième journée :

Thème 1 : Les conditions d'ouverture d'un débit de boissons à consommer sur place (café, restaurant...)

- Les conditions liées à la personne :
 - la nationalité, y compris la problématique des conventions bilatérales pour l'exercice de la profession de débitant de boissons à consommer sur place
 - la capacité juridique
 - les incompatibilités
 - le permis d'exploitation et son renouvellement

MAJ janvier 2022



VOTRE CONTACT

Centre de Formation Continue de La Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes
Siret : 184 000 024 000 10 – N° de déclaration d'activité 72 40 P 0038 40 – n° Datadock 0002338
Contact : davina.molines@landes.cci.fr – Programmes et inscription sur www.formationccilandes.fr

FORMATIONS INTER ENTREPRISE

- INTRA /// INTER /// SUR MESURE /// - www.formationccilandes.fr



CCI LANDES



DES HOMMES ET DES FEMMES POUR ENTREPRENDRE

◆ Les conditions liées à la licence :

- la classification des boissons, les boissons interdites de vente en France
- les différentes licences et leurs champs d'application
- les conditions de délivrance et de validité d'une licence
- les restrictions (limitation du nombre de débits de boissons, péremption, zones protégées)

◆ La vie d'une licence :

- les transferts (activité touristique, communes dépourvues de débit de boissons)
- les interdictions de transfert
- la translation d'une licence
- la mutation d'une licence

◆ Les déclarations préalables à l'ouverture :

- la déclaration administrative (délai, contenu, formalisme)
- les obligations fiscales
- la rédaction du bail par acte authentique
- les déclarations communes aux métiers de bouche (immatriculation, assurances, services...)

Thème 2 : Les obligations d'exploitation

◆ Les obligations liées à l'établissement :

- les horaires d'ouverture et de fermeture
- les obligations liées à l'exploitation d'une terrasse située sur la voie publique
- l'étalage obligatoire des boissons sans alcool
- les affichages obligatoires
- l'information sur les prix
- la vidéo protection

Troisième demi-journée :

Thème 1 : Les obligations en matière de prévention et de protection de la santé publique et aspects pratiques :

- la prévention et la lutte contre le risque " alcool " : la répression de l'ivresse publique, l'interdiction des " open bars ", la réglementation des " happy hours "
- la protection des mineurs contre le risque " alcool " : l'interdiction de vente et d'offre de boissons alcooliques aux mineurs et les sanctions encourues en cas de non-respect, l'accueil des mineurs de plus de seize ans dans le cadre de l'apprentissage
- la conduite à tenir face à un mineur voulant se voir servir de l'alcool, vérification de la majorité
- la protection des femmes enceintes contre le risque " alcool "
- la présentation des conséquences physiques et psychologiques de la consommation d'alcool sur le corps humain
- la conduite à tenir face à un client en état d'imprégnation alcoolique
- la réglementation de l'interdiction de fumer et les sanctions encourues en cas de non-respect
- la réglementation relative aux stupéfiants
- la conduite à tenir face à un client sous l'emprise de stupéfiants

Thème 2 : Les obligations en matière de prévention et de protection de l'ordre public et aspects pratiques :

- la lutte contre le bruit
- la conduite à tenir en cas de tapage et autres troubles, dans ou aux abords de l'établissement
- la lutte contre l'alcool au volant
- la réglementation sur les jeux et loteries : rappel du principe général d'interdiction, sanctions

MAJ janvier 2022



VOTRE CONTACT

Centre de Formation Continue de La Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes
Siret : 184 000 024 000 10 – N° de déclaration d'activité 72 40 P 0038 40 – n° Datadock 0002338
Contact : davina.molines@landes.cci.fr – Programmes et inscription sur www.formationccilandes.fr



FORMATIONS INTER ENTREPRISE

- INTRA /// INTER /// SUR MESURE /// - www.formationccilandes.fr



CCI LANDES



DES HOMMES ET DES FEMMES POUR ENTREPRENDRE

Thème 3 : Réglementation locale

◆ Arrêtés préfectoraux et municipaux permettant d'appréhender l'ensemble des obligations départementales concernant les débits de boissons et les restaurants, notamment :

- règlement sanitaire départemental
- réglementation contre le bruit
- spécificités locales
- heures de fermeture et d'ouverture des établissements
- affichages spécifiques

Mises en situation et évaluation des connaissances acquises

- Expérimentation de cas pratiques pour chaque stagiaire par rapport aux obligations d'exploitation.
- Questions de connaissances.



VOTRE CONTACT